

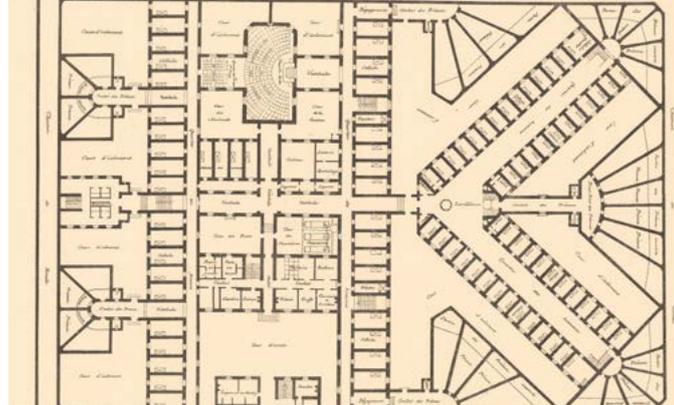
EDITO

La belle Équipe

CRHCP : un acronyme qui cache, derrière une enfilade de lettres, la richesse des missions d'un service entièrement dédié à la conservation du patrimoine, de la mémoire et de l'histoire pénitentiaires. Mais au-delà de ce sigle, ce sont quatre agents passionnés qui œuvrent chaque jour pour préserver et faire vivre l'histoire de l'institution.

L'Équipe – avec une majuscule bien méritée – est à l'honneur de cet éditorial. Depuis la refonte de cette Lettre en 2023, vous avez pu, au fil des numéros, découvrir le dynamisme de ce petit service qui ne cesse d'innover pour promouvoir l'histoire pénitentiaire et valoriser les collections de l'ÉNAP, qu'elles soient documentaires ou muséales.

Enthousiasme, bonne humeur, bienveillance : autant de qualités que chacun et chacune s'efforcent d'insuffler au quotidien dans les nombreux projets portés par le service. Et même les jours « sans » n'entament ni le professionnalisme ni l'exper-



tise qui permettent de faire émerger sans cesse de nouvelles idées et de développer des partenariats toujours plus riches.

C'est un reflet de ce travail et de cet engagement que vous vous apprêtez à découvrir dans cette nouvelle Lettre du CRHCP. Fidèles à notre mission de partage, nous sommes heureux de mettre en lumière les contributions de celles et ceux qui, sur le terrain, s'intéressent à nos thématiques. Ce numéro accueille notamment un article de Théo Soligny, consacré à la maison centrale de Saint-Maur à l'occasion des 50 ans de l'établissement.

Une belle Équipe, donc, qui rassemble autour d'elle collègues, professionnels, spécialistes et amateurs : toutes celles et ceux qui acceptent de contribuer, de partager un souvenir ou d'enrichir les collections par un don.

Bonne lecture et bel été à toutes et à tous.

FHH

la Lettre du

CRHCP

Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines

N° 32

JUILLET
2025



La Lettre du Crhpc

SOMMAIRE

- PAGES 2-3 ○ **Actualités** : Cycle de conférences autour des 50 ans de *Surveiller et punir* de Michel Foucault ; Parution d'une étude sur le patrimoine pénitentiaire ; Nos expositions voyagent !
- PAGES 4-5 ○ **1 date** : 1875-2025 : la loi du 5 juin 1875 sur le régime des prisons départementales a 150 ans
- PAGE 6-9 ○ **À vos plumes** : Saint-Maur, 1987 : chronique d'une mutinerie
- PAGES 10-12 ○ **Le coin des curieux**



ACTUALITÉS

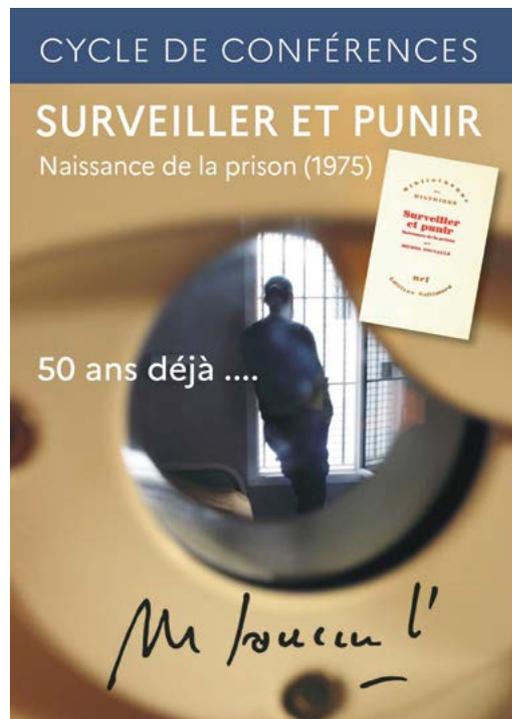
IG

Cycle de conférences autour des 50 ans de *Surveiller et punir* de Michel Foucault

En 1975, Michel Foucault publiait *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, une analyse magistrale des mécanismes du pouvoir disciplinaire et de la genèse du système carcéral moderne.

À l'occasion du cinquantième anniversaire de cette publication, l'École nationale d'administration pénitentiaire (ÉNAP) propose un cycle de quatre conférences, visant à interroger l'actualité de cet ouvrage majeur pour la compréhension du système carcéral et de ses évolutions contemporaines. Il s'agit notamment d'examiner la pertinence du concept de pouvoir disciplinaire développé par Michel Foucault, à l'aune des transformations récentes du milieu pénitentiaire. Par cette initiative, le Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines (CRHCP) et le Centre interdisciplinaire de recherche appliquée au champ pénitentiaire (CIRAP) de l'ÉNAP, associés à l'Institut de sciences criminelles et de la justice de l'Université de Bordeaux, confirment l'engagement de l'ÉNAP à débattre et à interroger les grandes questions qui traversent aujourd'hui le monde pénitentiaire, en conjuguant analyse historique et réflexion sur les pratiques contemporaines.

La conférence inaugurale s'est tenue le 5 mars 2025. Mathieu Soula, professeur d'histoire du droit et des institutions à l'Université Paris-Nanterre, a proposé une intervention sur le thème : « Foucault : l'histoire et la vérité ». Le 6 mai, Frédéric Chauvaud, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'Université de Poitiers, venait présenter ses réflexions autour de la thématique « Punir, questionner et comprendre. Michelle Perrot et la suite pénitentiaire ».



Les conférences à venir :

- **16 septembre à 17h30** : « Actualité de l'analytique foucauldienne » par Guy CASADAMONT, sociologue, ancien directeur des études de l'ÉNAP, membre de l'école lacanienne de psychanalyse
- **9 octobre à 14h** : « Aux origines de *Surveiller et punir* » par François BOULLANT, professeur de philosophie honoraire

Ces conférences sont accessibles en présentiel et en visioconférence.

Pour toute information, contactez-nous :

crhcp.enap@justice.fr

ou consultez [le site de l'ÉNAP](#)



Parution d'une étude sur le patrimoine pénitentiaire

Le bureau de la donnée, de la recherche et de l'évaluation de la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) publie, dans sa collection « Travaux et documents », un numéro intitulé « Le magasin de la prison, un inventaire à la pénitentiaire. Objets et dispositifs patrimoniaux des prisons françaises ».

Consacrée à la thématique du patrimoine pénitentiaire, cette publication a été rédigée par Elsa Besson, docteure en histoire de l'architecture, architecte et maîtresse de conférences associée à l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille.

L'étude d'Elsa Besson s'appuie sur les riches collections patrimoniales conservées par le Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines de l'École nationale d'administration pénitentiaire (ÉNAP).

Elle s'articule autour de trois axes. Le premier présente la genèse historique de la collection patrimoniale de l'administration pénitentiaire héritée de l'ancien Musée national des prisons de Fontainebleau. Le deuxième constitue une réflexion sur la notion de patrimoine pénitentiaire et sur les différents registres qui structurent cette collection. Le troisième permet de saisir en quoi ces objets sont des traces matérielles du passé qui favorisent une meilleure compréhension de l'histoire de l'administration pénitentiaire.

Pour accéder à cette publication :



n° 94 LE MAGASIN DE LA PRISON, UN INVENTAIRE À LA PÉNITENTIAIRE

OBJETS ET DISPOSITIFS PATRIMONIAUX DES PRISONS FRANÇAISES



Nos expositions voyagent !



L'histoire de la formation des personnels pénitentiaires du 19^e siècle à nos jours

Présentée au ministère de la Justice (site Olympe de Gouges),
à l'occasion de la clôture des Assises de la formation le 16
juin 2025



Les métiers pénitentiaires en aquarelle

Cette nouvelle exposition a été créée pour la Journée nationale des métiers de l'administration pénitentiaire du 5 avril 2025. Elle met en valeur des œuvres réalisées par la reporter-aquarelliste Noëlle Herrenschildt dans les années 1990 et aujourd'hui conservées dans les collections du CRHCP. Cette exposition a été présentée simultanément à l'ÉNAP et au Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.



Les grands abolitionnistes français de Lepeletier de Saint-Fargeau à Robert Badinter

Les grands abolitionnistes français de Lepeletier de Saint-Fargeau à Robert Badinter

Proposée au public du Salon du polar de Bon Rencontre,
les 22 et 23 mars 2025.

Vous souhaitez emprunter une exposition réalisée par le CRHCP ?



consultez le [site de l'ÉNAP](#)

ou contactez-nous : crhcp.enap@justice.fr

Pour suivre toutes les
actualités du CRHCP, rendez-
vous sur notre portail !



UNE DATE

1875-2025

LA LOI DU 5 JUIN 1875 SUR LE RÉGIME DES PRISONS DÉPARTEMENTALES A 150 ANS

Pour l'administration pénitentiaire, la loi du 5 juin 1875 marque le changement du régime de prise en charge des condamnés à de courtes peines et pose le principe de l'encellulement individuel.

Aux origines de la loi

C'est le sénateur René Bérenger (1830-1915) qui porte cette loi, associée à son nom¹. Proche de Charles Lucas, le père de la science pénitentiaire, il milite pour donner à la peine une valeur morale. Il participe à la commission d'enquête sur l'état des prisons présidée par le Vicomte d'Haussonville entre 1872 et 1873 et relève à cette occasion l'augmentation de la récidive. Se dessinent alors les premiers temps de son combat pour une individualisation de la peine, moyen pour lui, de renforcer son efficacité². En 1875 son attention se porte sur le régime de détention applicable aux courtes peines : pour enrayer la récidive, il préconise l'isolement total des prévenus et des condamnés à des peines d'un an au plus. La loi du 5 juin 1875 vise donc le régime applicable dans les prisons départementales, appelées aujourd'hui maisons d'arrêt.

Le nouveau régime des prisons départementales

La loi du 5 juin 1875 est composée de 9 articles. Les articles 1 à 5 précisent le régime de l'encellulement individuel aux prévenus (art. 1), aux condamnés à des peines d'un an et un jour maximum (art. 2) et aux condamnés à des peines plus longues (art. 3) qui bénéficient alors de droit d'une réduction de peine d'un quart du temps (art. 4). L'article 5 annonce enfin une réglementation future sur l'organisation du travail pénal, accompli traditionnellement dans des ateliers collectifs, ainsi qu'un nouveau régime intérieur des établissements visés. Les articles 6 et 7 visent les modalités pratiques de construction/reconstruction des prisons départementales ainsi que les subventions potentiellement accordées par l'Etat aux départements. L'article 8 augure des difficultés pressenties pour la mise aux normes et stipule laconiquement : « le nouveau régime pénitentiaire sera appliqué au fur et à mesure de la transformation des prisons ». Enfin l'article 9 annonce la création d'un Conseil supérieur des prisons qui sera institué par décret du 3 novembre 1875³.

¹ Deux autres lois porteront également son nom : les lois du 14 août 1885 et du 26 mars 1891, portant respectivement sur la libération conditionnelle et le sursis à l'exécution des peines.

² Saleilles R., L'individualisation de la peine. Etude de criminalité sociale, Alcan, Paris, 1898, 281 p. (consultable en ligne : T7A50.pdf)

³ Kaluszynski M., Réformer la société. Les hommes de la société générale des prisons, 1877-1900, Genèses. Sciences sociales et histoire, 1997-28 Etatisations, pp.76-94.

et en deux ou trois, donnant accès aux trois prisons.

A l'intérieur de chaque cité de ventilation, sont une salle d'attente pour les visiteurs, le cabinet de directeur, une salle de commission et les bureaux de l'inspecteur régimentier.

Le service des arrivants aboutit à côté du grand corridor des cellules d'attente, des baignoires, un vestiaire et une salle pour la messagerie.

Chaque des prisons de 500 cellules au centre, un cabinet pour le contrôleur, les bureaux, l'accusateur, le notaire, les juges et le parleur.

Les cellules réparties sur cinq étages y compris la rez-de-chaussée ont les dimensions réglementaires, soit 2 mètres 50 de largeur et un cube d'air de 18 mètres.

Elles sont largement éclairées par une file de fenêtres de 1 mètre 20 sur 1 mètre 00 et dont la partie supérieure est ornée de chaînes enroulées sur une seule à la disposition de chaînes ; la partie inférieure vitrée de verre dépoli est à cet effet fermée à clef de manière que le détenu qui a la vue de l'espèce n'ait ni peur ni contre regarder dans les yeux.

Chaque cellule sera éclairée à l'électricité, une petite lampe à incandescence de 6 à 8 bougies est fixée dans un atténuateur en grès au milieu du plafond.

L'ameublement comprendra un lavabo, un lit pliant, une table, un séchoir et un siège d'attente en grès orné de chaînes enroulées sur une seule à la disposition de chaînes.

L'infirmerie cellulaire destinée à remplacer l'infirmerie centrale de la Seine actuellement installée à la Santé contiendra un quartier isolé entouré d'un chemin de ronde.

Cette infirmerie se compose d'un groupe de 50 chambres cellulaire séparées en quatre pavillons à deux étages avec les services au centre : parloir cellulaire, salle et salle de dattaine, salle de visite, cabinet de docteur, salle de garde, salle d'opérations, pièce pour les instruments, pharmacie, cabinet de bains cellulaires et médicamenteux, salle de douces.

As sous-sol : cuisine, laverie, lingerie, chaudière spéciale pour la désinfection et le lavage immédiat des langes d'infirmerie.

Deux pavillons d'isolement contenant ensemble six cellules au rez-de-chaussée sont situés au groupe principal par des couloirs largement ventilés.

A l'infirmerie sont adjoints des promenoirs cellulaires placés d'arbres.

Les murs et les bâtiments sont construits en pierres meulières. Les planchers sont en fer, bordés en plâtre ou en ciment dans les étages et vitrés en briques pour le plancher entier, le sol et le rez-de-chaussée.

On a abandonné dans la nouvelle prison la dis-



LES BÂTIMENTS.

position en forme d'étoile prévue pour ainsi dire classique en France pour adapter la construction de bâtiments longitudinaux, placés parallèlement les uns aux autres et séparés par des passages de 50 mètres constituant de véritables boulevards.

Avec cette disposition, l'air circule partout et se renouvelle sans cesse en balayant et purifiant toute la surface des murs. Il n'y a pas de points morts comme dans la méthode anglaise où les cellules placées à la rencontre des lambeaux de vitraux sont à peu près privées d'air et de lumière. Enfin, ce qui est appréciable, l'encellulement disposition est à la fois plus simple et plus économique.

L'encellulement se fait en cas de besoin, prise à Châteauneuf et particulièrement dirigée. Le boulevard Pigouat a été choisi comme système de vitrage.

Il ne nous reste plus qu'à rappeler le vote formé par toute la population de la ville de Châteauneuf et le changement apporté par M. André Thorelet qui joint à ce qualité de membre de l'Académie française, celle de maire de Bourg-la-Reine.

Tout ce régime ne voit pas sans crainte s'édifier une prison dans son voisinage. On craint surtout que les libérés ne s'attardent dans le pays pour y perpétrer de en cas de besoin et crimes dont sont notoirement chargés de retour des leur mise en liberté.

Afin d'éviter ces désagréments, les habitants demandent que les libérés soient renvoyés à Paris par le tramway cellulaire.

Nous espérons que cette revendication comme législative pourra être le gage de Bourg-la-Reine n'oubliant pas ainsi qu'il s'agit de nous faire un cadeau d'un nom nous honorera à moins que, comme dans la chambre, ils aient agité.

C'est bien bon pour les Parisiens.

NOÛS. NOBRIER.

Construction de la prison de Fresnes - Le Monde illustré, n°2107, 14 août 1897 (coll. ÉNAP - CRHCP)

La prison de Fresnes, établissement emblématique de la loi du 5 juin 1875, est inaugurée en 1898 en vue d'accueillir les 2000 détenus parisiens à des courtes peines. Elle est alors saluée comme le symbole de l'audace financière du département de la Seine, son maître d'œuvre. »

Mise en application

La réforme du régime pénitentiaire des prisons départementales s'appuie sur une série de textes d'application publiés très vite : la première circulaire paraît le 10 août 1875.

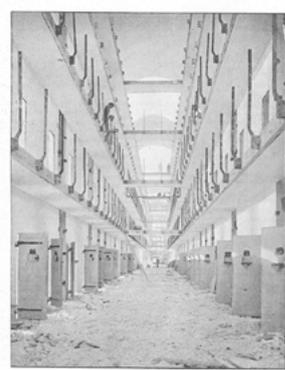
Accompagnée de notes de l'inspecteur général des bâtiments pénitentiaires, Alfred Normand, elle pose les grands principes de l'encellulement individuel, à travers un descriptif détaillé des aménagements intérieurs permettant une application stricte de l'isolement des détenus. C'est là que nous retrouvons le principe d'un « système général de bâtiments rayonnants à plusieurs bras » : chaque aile comporterait deux étages avec des coursives de 35 cellules au plus, précisant que « c'est le maximum qu'un gardien puisse surveiller ». Les dimensions des cellules sont précisées : 4 mètres de long, 2,30 mètres de large et 3 mètres de hauteur avec fenêtre⁴. La chapelle cellulaire devient l'aménagement privilégié pour le temps des offices : composée d'alvéoles individuelles de 2 mètres de haut, 60 centimètres de large et 80 centimètres de profondeur, elle permet de séparer les détenus pendant ces rassemblements. Enfin, est entériné l'éloignement des prisons cellulaires des centres-villes.

Le 14 octobre 1875, une autre circulaire vient compléter les détails techniques en décrivant les principales prisons cellulaires de la Belgique et des Pays Bas.

⁴ La taille des fenêtres est également prévue : 1,20 mètre par 0,70 mètre.



LES GRANDES CELLULES. — Vue extérieure et intérieure.





La chapelle cellulaire de la maison d'arrêt du Puy en Velay - photo : Jean-François Alonzo, 2021 (coll. ÉNAP – CRHCP)

Le Conseil supérieur des prisons travaillera à cette question jusqu'en 1877. L'arrêté ministériel du 27 juillet 1877 fixe un programme détaillé « pour la construction ou l'appropriation des prisons départementales, en vue de la mise en pratique du système de la séparation individuelle. » « Le luxe des détails est inouï⁵ », évoquant tous les aspects de la détention, de la sécurité périphérique aux préaux, du chauffage à la ventilation des locaux, fruit de nombreuses et parfois houleuses discussions du Conseil supérieur des prisons.

Si les textes et débats sont nombreux autour de cette loi, les réalisations concrètes s'avéreront peu nombreuses. Les départements, propriétaires des prisons pour courtes peines, ne solliciteront même pas l'État pour les subventions possibles. En 1889, on ne comptait en France que 17 prisons cellulaires sur près de 300 établissements.

FHH

⁵ Carlier C., Histoire de Fresnes, prison « moderne », La Découverte, 1998, pp. 97-132.

Pour aller plus loin :



[Lire la loi](#)



[Consultez notre parcours thématique « L'emprisonnement individuel : débats 1840-1945 »](#)



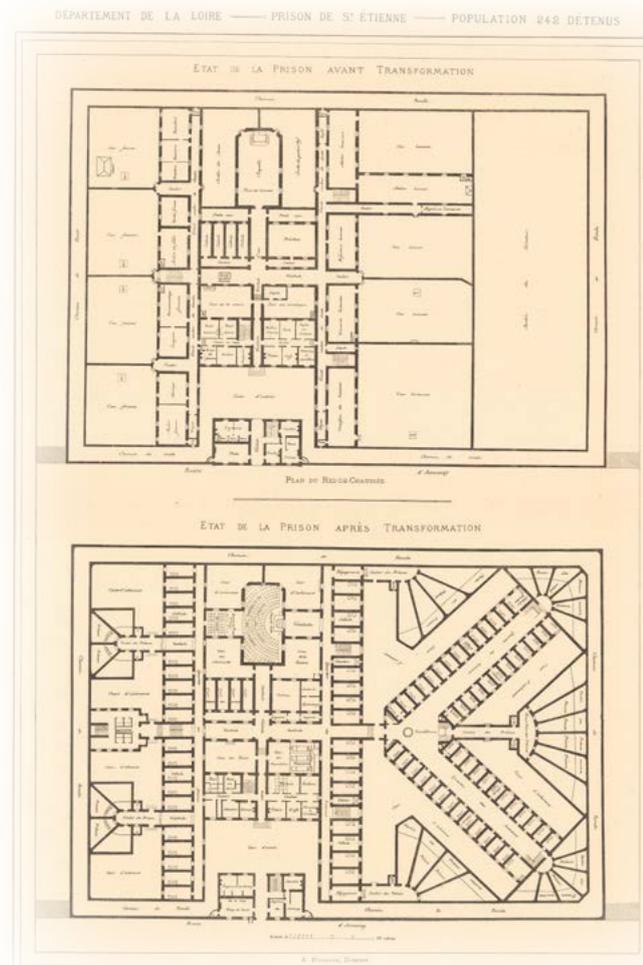
[Circulaire 10 août 1875](#)



[Circulaire du 14 octobre 1875](#)



[Arrêté ministériel du 27 juillet 1877](#)



Prison de Saint-Etienne : état de la prison avant et après transformation, par Alfred Normand, fin 19^e siècle (coll. ÉNAP – CRHCP)

À VOS PLUMES

Dans cette rubrique, nous vous proposons de découvrir des textes écrits par des élèves de l'ÉNAP ou des personnels du terrain, qui ont à cœur de partager l'histoire de leur métier et de leur administration.

Saint-Maur, 1987 : chronique d'une mutinerie

par **Théo Soligny**, directeur de détention de la maison centrale de Saint-Maur, avec l'aimable contribution de Laurent Ridel, inspecteur général de la Justice, ancien directeur de l'administration pénitentiaire, et de Jean-Charles Toulouze, directeur inter-régional honoraire.

Cet article a été rédigé dans le cadre du cinquantième anniversaire de la maison centrale de Saint-Maur qui a accueilli son premier écou le 22 avril 1975.

Prison modèle et moderne ouverte depuis 12 ans au cœur de la campagne berrichonne, la maison centrale de Saint-Maur n'avait, jusqu'en novembre 1987, connu aucun incident majeur et collait donc parfaitement à sa vocation d'établissement de haute sécurité destiné à accueillir plusieurs centaines de détenus longues peines. L'architecture de l'établissement, conçue à la fin des années 1960, leur permettait d'évoluer dans des espaces volontairement plus larges que dans les prisons ordinaires et d'accéder à un grand nombre d'activités, au premier rang desquelles figurait, comme encore aujourd'hui, le travail aux ateliers. Les immenses cours de promenade végétalisées étaient, au même titre que le « socio » situé au bout de l'interminable couloir qui dessert toute la détention, des lieux de rencontre, de culture, des lieux de vie.

Il faut alors s'imaginer l'ambiance qui conduit, en ce mois de novembre 1987, cette détention d'ordinaire si tranquille à s'embraser au point d'être le théâtre de l'une des plus importantes mutineries qu'ait connu la France pénitentiaire depuis la vague de mutineries de l'été 1974.

Ce que l'histoire a retenu comme la « mutinerie de Saint-Maur » est en fait une succession de trois chapitres dont seul le dernier correspond à la révolte restée gravée dans les mémoires. D'abord, mardi 10 novembre, la triple évasion, spectaculaire, du bras droit de Jacques Mesrine et de deux complices à bord d'un camion poubelles. Ensuite, mercredi 11, l'abattage d'un arbre au sommet duquel un détenu s'était perché pour protester. Enfin, jeudi 12, la mutinerie de l'ensemble des détenus et la prise en otage de nombreux personnels.

L'évasion en camion poubelles

Mardi 10 novembre 1987, à 14h30, juste après une fouille générale réalisée avec le concours des surveillants de Fresnes, Jacques Hyver, ancien bras droit de Jacques Mesrine, épaulé par deux autres détenus dont l'un venait d'être écoué une



Vue des ateliers depuis le palier de l'unité B 32 (bâtiment B) (coll. MC Saint-Maur)

dizaine de jours plus tôt, sort de sa cellule, quitte son unité et se rend sur le terrain de sport. De là, il découpe les grillages pour accéder au quai de livraison des cuisines, où stationnait une benne à ordures.

Les trois détenus parviennent à se hisser à bord du poids-lourd. Le complice installé au volant force vers un premier portail, qui cède, puis percute ceux protégeant le sas des véhicules. Des coups de feu éclatent depuis les miradors, mais la vitesse du véhicule est telle qu'il enfonce les deux derniers obstacles, avant de prendre la fuite.

Les évadés abandonnent le camion près d'une ferme et dérobent sa voiture à un riverain pour poursuivre leur cavale. Les enquêteurs dépêchés sur place constatent qu'un morceau de portail est resté coincé sur la cabine, signe de la violence du choc.

Les journaux, stupéfaits, s'emparent de cette première évasion d'une prison réputée inviolable ; la *Nouvelle République* titre avec humour « La Belle et la Benne ». Grâce aux postes de radio et de télévision, la nouvelle se répand parmi les détenus qui prennent conscience que cette vulnérabilité architecturale pourrait, à eux aussi, leur permettre de prendre la clé des champs. L'euphorie règne, l'un d'eux s'exclame : « ça y est, la centrale est dépuclée ! »

L'abattage de l'arbre

Mercredi 11 novembre, au lendemain de la triple évasion, un détenu bien connu pour son tempérament provocateur grimpe dans l'arbre d'une cour de promenade pour protester contre un problème de cantine.

« Comme toujours dans ce genre de situation, le choix ne se présentait pas entre une bonne et une mauvaise décision, mais entre deux mauvaises décisions, l'essentiel étant de prendre la moins mauvaise » reconnaît Jean-Charles Toulouze, alors direc-

teur de la centrale. Pour ne pas ajouter de la tension à une situation collective déjà très agitée, sachant qu'on ne dispose alors, ni des personnels formés pour ce type d'intervention, ni des moyens nécessaires pour la conduire, couper l'arbre s'impose comme la solution la moins mauvaise.

Sitôt l'opération engagée, le détenu descend de lui-même de l'arbre et est récupéré sans dommage. L'abattage de l'arbre ne suscite alors pas davantage de réactions parmi les détenus, celui qui y était monté ne bénéficiant pas d'une aura particulière.

La mutinerie

Le surlendemain, jeudi 12 novembre en début d'après-midi, des inspecteurs du service régional de police judiciaire d'Orléans viennent enquêter sur l'évasion du 10. Ils procèdent à une perquisition fructueuse dans les cellules des fugitifs et commencent une reconstitution.

Soudain, vers 16h45, un mouvement collectif éclate parmi les 427 détenus. Partant du bâtiment C, où de nombreux condamnés s'arment de barres de fer et dérobent les trousses de clés aux surveillants, la mutinerie débouche rapidement sur une prise d'otages. L'alarme retentit et le directeur Toulouse, croisant au passage un certain nombre de surveillants qui accouraient de la détention, s'engage dans le couloir central. « *L'idée n'était pas forcément de négocier, plutôt de me rendre sur place pour comprendre quelle était la situation, mais c'était trop tard* ». Arrivé à hauteur du bâtiment B, les mutins le retiennent contre son gré.

Un groupe de détenus progresse rapidement dans le couloir central, faisant route vers la sortie. Laurent Ridet, sous-directeur stagiaire, qui recevait depuis le début de l'après-midi les arrivants en audience, a juste le temps de claquer la porte derrière lui. Les grilles cèdent les unes après les autres, et les mutins ne sont plus qu'à quelques mètres du sas d'entrée, ou plutôt de ce qu'il en reste après l'évasion du mercredi. Après avoir prévenu la gendarmerie, M. Ridet et quelques agents prennent les armes, au cas où. La dernière grille résiste et les gendarmes, très vite arrivés sur place, utilisent leurs lacrymogènes pour repousser les émeutiers.

Laurent Ridet prend la tête de la cellule de crise, d'abord très inquiète pour le sort des policiers présents à l'établissement ; ceux-ci sont heureusement évacués. À cette crainte vient bientôt s'ajouter celle d'une évasion collective, dans le sillage de l'avant-veille. De nombreuses familles vivent à l'époque sur le domaine et décision est immédiatement prise de les évacuer. La mairie se mobilise pour les accueillir dans une école et un gymnase où elles passeront la nuit. Arrivé il y a à peine 15 mois, pas encore titulaire au terme d'une formation qui n'abordait que très peu le sujet, le sous-directeur de 26 ans se souvient : « *tout s'est fait à l'instinct* ».

Les 12 personnels otages dont 9 surveillants, 2 enseignants et le directeur sont d'abord réunis au quartier socio-culturel avant d'être dispersés et enfermés chacun dans une cellule.

Pendant ce temps, l'établissement est saccagé et largement incendié, en premier lieu par des détenus d'ordinaire sans histoire, galvanisés par la satisfaction d'infliger à leurs geôliers l'humiliation d'être retenus prisonniers. Les mutins se précipitent aux cuisines, s'emparent de viande fraîche et improvisent des « banquets » dans différents lieux de la détention. Les auxiliaires avaient eu un geste salutaire en jetant à l'égout



Billard sortant par les fenêtres du bâtiment B (coll. MC Saint-Maur)

tous les couteaux avant que leurs codétenus n'arrivent, et en prenant la fuite pour se réfugier dans la « zone interdite ¹ ». Le magasin à vivres est également pris pour cible, lui qui contient un stock important de canettes de bière (jusqu'en 1994, les détenus pouvaient en cantiner deux par semaine), de même que l'infirmerie dont les détenus dévalisent la pharmacie.

L'alcool et les neuroleptiques absorbés en masse par une population pénale chauffée à blanc ajoutent encore au chaos. La mutinerie s'étend rapidement à tous les bâtiments et les détenus s'acharnent en particulier sur les 11 000 m² d'ateliers, réduits en poussière. Leurs toits sont éventrés par les flammes et les explosions des bouteilles de gaz. Ils trouvent dans l'atelier de métallerie plusieurs chalumeaux dont ils se servent pour découper les barreaux et confectionner des armes. Le pasteur Bernard Stehr, aumônier, tente de faire le lien avec les autorités mais finit par lui-même être retenu en otage avant d'être libéré peu après.

Les mutins tentent de s'organiser et exigent, en vain, la venue d'un journaliste pour transmettre leurs revendications portant sur leurs conditions de détention.

Ils contestent notamment l'application d'un régime plus restrictif consécutivement à la publication en 1987 d'un décret restreignant les remises de peine. « *Chaque année, l'automne était à Saint-Maur une période de tension, parce que c'était le moment où était examinée la situation des détenus au regard des RPS²* », se souvient Jean-Charles Toulouse. « *S'en tenant à la lecture du texte, la commission d'application des peines, sous la présidence du juge de l'application des peines, entendait apprécier les efforts réels accomplis par chaque détenu pour assumer les conséquences de ses actes et préparer sa réinsertion, ce qui excluait l'attribution uniforme et systématique du maximum. Les détenus supportaient de plus en plus mal ces décisions qu'ils considéraient comme des restrictions à leur droits.* »

¹ Zone interdite : à Saint-Maur, il s'agit de l'espace compris entre les deux murs d'enceinte (jusqu'à 80 mètres de largeur), remplaçant le traditionnel chemin de ronde

² RPS : réduction de peine supplémentaire



Inscription tracée par les détenus : « Toulouse ont veu les RPS » (coll. MC Saint-Maur)

Il en va de même des 84 « rescapés de la peine de mort » (RCP), qui s'inquiétaient de la diminution du nombre de commutations accordées, dans un contexte de durcissement de la politique gouvernementale à l'égard des longues peines.

Quelques jours avant la mutinerie, ils sont une centaine à écrire à Albin Chalandon, garde des Sceaux, pour demander leur transfert vers une autre centrale. Ils concluent en ces termes : « plutôt que de nous résigner à crever à petit feu, nous préférons, tant qu'à faire, crever dans un embrasement général ».

La grogne autour des RPS s'ajoute, ce 12 novembre, à celle sur la sécurisation de l'établissement (barreaux aux fenêtres, séparations des unités, etc.) et à une forme d'ennui découlant de la récente modification des horaires de travail en journée continue à la demande du personnel d'insertion pour que les détenus bénéficient de temps libre l'après-midi que nombre d'entre eux avaient manifestement du mal à occuper.

À ce contexte local s'ajoute une tension déjà, à l'époque, liée à la surpopulation carcérale. Le ministère de la Justice a en effet, pour tenter de la résorber, décidé d'accroître de 10 % l'effectif des établissements pour peines, y compris des maisons centrales. La capacité de Saint-Maur est donc brutalement passée de 400 à 440 détenus, ce qui entraîne une augmentation des tensions et est particulièrement mal vécu par le personnel.

Dans la nuit du 12 au 13, les forces de l'ordre ne cessent d'arriver en renfort des départements voisins, par les airs. Un millier de CRS et de gendarmes mobiles sont mobilisés et se tiennent prêts à intervenir, de même que de nombreux sapeurs-pompiers. Un véhicule à l'avant blindé est positionné devant la porte d'entrée, rafistolée de bois depuis la triple évasion. La grande échelle est déployée et constitue un excellent point d'observation. Les journalistes affluent, bientôt rejoints par des familles de surveillants... et de détenus.

Un désaccord apparaît rapidement quant au sort à réserver aux otages, et ce sont les « politiques » du FLNC et de l'ETA qui tempèrent les ardeurs. Ils sont finalement regroupés pour leur protection dans une même cellule. Les Corses leur permettent même, dans le courant de la nuit, de transmettre des nouvelles par courrier à leurs épouses.

À 19h30, Robert Pandraud, ministre délégué chargé de la Sécurité du gouvernement Chirac, arrive sur place. Ordre est donné de tirer à vue sur quiconque tenterait de s'évader. Se trouvent à ses côtés le préfet Robert Broussard, directeur central des polices urbaines, le commandant du GIGN Philippe Legorjus et le procureur de Châteauroux Robert Baffert (déjà présent avec son substitut pour la reconstitution).

L'attention se focalise autour du plus célèbre détenu de Saint-Maur, Georges Ibrahim Abdallah, chef de la Fraction armée révolutionnaire libanaise (FARL). Le sort du terroriste condamné à la perpétuité obnubile le gouvernement, dans un contexte

international très tendu où plusieurs otages français sont retenus par des milices chiites au Liban. Robert Pandraud projette de lancer une opération dans la nuit pour le récupérer, reprendre le contrôle et libérer les otages. Simple capitaine, Philippe Legorjus parvient à le raisonner en lui proposant d'intervenir au petit matin, lorsque les mutins auront dessoûlé, sans quoi l'intervention pourrait se solder par des morts. Lui qui avait arrêté la plupart des Corses et des Basques avait l'assurance que les otages étaient sous leur protection et que le contact serait maintenu.

En effet, les gendarmes d'élite prennent position à l'intérieur des murs et entament vers 22h00 un dialogue avec quelques-uns. La nuit passe et les négociations s'entament pour de bon vers 7h00 avec une centaine de détenus qui votent majoritairement leur reddition, exigeant en échange l'absence de poursuites pénales.

Vendredi 13 à 8h00, elles aboutissent à la libération des otages, après quinze heures d'angoisse. Conformément à leur souhait, les mutins se rendent « dans l'honneur ». Un seul blessé grave est à déplorer, il s'est fait émasculer par ses camarades.

Les forces de l'ordre investissent la maison centrale. Les mutins sont fouillés, menottés et assis en cercle par groupes de 80 dans l'herbe qui jonche la zone interdite. Scène stupéfiante vue depuis les hélicoptères de la gendarmerie. Ils resteront là plusieurs heures, sous une pluie fine, surveillés par les miradors, les gendarmes et leurs chiens.



Entrée de la maison centrale de Saint-Maur, 1978 (Coll. ENAP-CRHCP)

En liaison permanente avec la cheffe du bureau de gestion des détentions à la DAP, Laurent Ridel dresse la liste de ceux qu'il faut transférer. À 12h30, près de 250 d'entre eux avaient quitté la centrale, immédiatement transférés, principalement vers la région parisienne, d'autres vers Moulins-Yzeure. Certains se mutineront à nouveau dans les semaines qui suivent, à la maison d'arrêt de Besançon et à la centrale d'Ensisheim.

Les personnels réinvestissent les lieux saccagés par les mutins. Les bâtiments dégagent encore une épaisse fumée et, surtout, une odeur qui mettra des mois à se dissiper. Sur un mur, un graffiti : « *Ce n'est pas joli de couper les arbres !* » La centrale, dévastée, porte dans sa chair les stigmates d'une violence inouïe. La police fige les lieux et prend pas moins de 163 clichés d'identité judiciaire. Les dégâts seront évalués à plusieurs centaines de millions de francs.

La vie reprend tant bien que mal dès le lundi suivant. L'administration n'ayant pas les moyens d'évacuer l'ensemble de la population pénale, décision fut prise de laisser les plus calmes dans un établissement pourtant ravagé. Pour la plupart regroupés au bâtiment A, ces détenus se plaignent de la gestion particulièrement dure découlant de la suppression de l'ensemble des activités du fait de la destruction des locaux communs. Du jour au lendemain, d'aucuns jouent de la psychose qui s'est installée, d'autant que les raisons ayant conduit à la mutinerie sont toujours présentes. Le face-à-face surveillant/détenu se tend, les personnels ont peur, et le traumatisme est partout : dans un tel climat, chaque agent ayant cinq minutes de retard devient une source d'inquiétude.

La reconstruction s'engage dans des délais extrêmement brefs : les travaux ne durent que 18 mois. Les ateliers sont entièrement reconstruits, à l'exception de la métallerie, seul vestige ayant survécu. Pour beaucoup, la mutinerie est vécue comme extrêmement injuste, Saint-Maur ayant un fonctionnement tout à fait remarquable qu'il convient de perpétuer.

Repandre comme avant répond de surcroît à un souhait très fort des personnels, dont une part importante est originaire



Maison centrale de Saint-Mur : atelier, 1978 (Coll. ENAP-CRHCP)

de la région. La centrale fait en effet partie des mesures prises pour pallier le choc économique que représentait le départ de la base américaine, et parmi les surveillants, beaucoup sont entrés dans l'administration à l'ouverture en 1975 pour conserver un emploi près de chez eux.

Jean-Charles Toulouze se souvient d'un échange avec un visiteur de prison peu de temps après la mutinerie qui l'avait particulièrement bouleversé et qui lui faisait part de son incompréhension, soulignant qu'à Saint-Maur les détenus pouvaient, presque, tout faire, travailler, étudier, se cultiver, entretenir leur forme physique... « *Oui, mais il leur manquait la liberté.* »



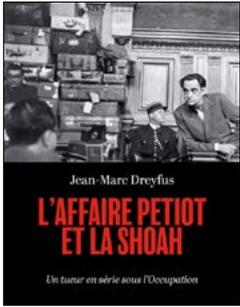
Laurent Ridel et Jean-Charles Toulouze, 2025 (photo : Virginie Paviza – Ucome ÉNAP)



Maison centrale de Saint-Maur vue du M5 (coll. MC Saint-Maur)

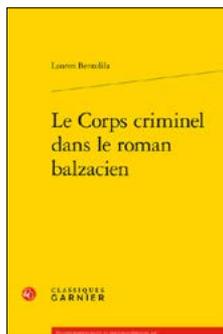
LE COIN DES CURIEUX

Livres



L'affaire Petiot et la Shoah : un tueur en série sous l'Occupation / Jean-Marc DREYFUS, Paris : Grasset, 2025, 249 p.

Au-delà des révélations sur le parcours des personnes assassinées et sur les méthodes de Petiot, Jean-Marc Dreyfus replace cette tragédie dans son contexte, celui de l'antisémitisme et d'un procès politique majeur : c'est la première fois que la persécution des Juifs de France est décrite au grand public.



Le corps criminel dans le roman balzacien / Lauren BENTOLILA, Paris : Classiques Garnier, 2025, 560 p.

Alors que la médecine du 19^e siècle se concentre sur les symptômes d'un mal intériorisé, la littérature renouvelle les figures de la violence en mêlant peurs archaïques, traumatismes de l'Histoire et nouvelles méthodes épistémologiques. L'auteur propose d'étudier les meurtriers du roman balzacien à la lumière des théories et des fictions du crime, afin d'en évaluer l'influence sur la poétique de l'auteur.



Défaire son fruit : une histoire sociale de l'avortement en France à l'époque moderne / Laura TATOUEIX, Paris : EHESS, 2024, 391 p.

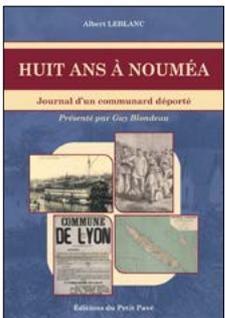
Confrontée à la difficulté de retrouver les traces de l'avortement en France, Laura Tatoueix explore les silences des sources et les ambiguïtés des discours pour retracer l'histoire de cette pratique.

De la fabrication canonique d'un péché mortel à l'élaboration d'une catégorie criminelle sécularisée, elle étudie des dispositifs répressifs qui peinent à distinguer l'avortement de l'infanticide.



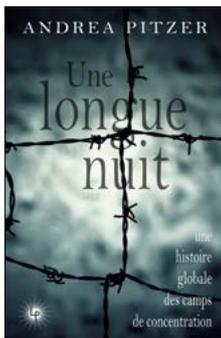
Histoire de la mafia. Au-delà des préjugés / Jean-Yves FRÉTIGNÉ, Paris : Fayard, 2025, 378 p.

En s'appuyant sur le cinéma, la littérature et le droit, il s'agit de dévoiler la réalité derrière les mythes et de redonner la parole aux figures marquantes de cette histoire : des mafieux célèbres aux magistrats courageux, en passant par les victimes et les mouvements antimafieux. Une fascinante histoire qui retrace l'origine des préjugés pour mieux les démonter.



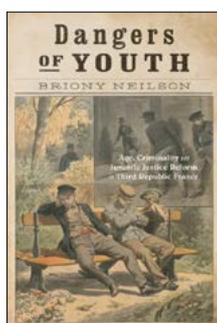
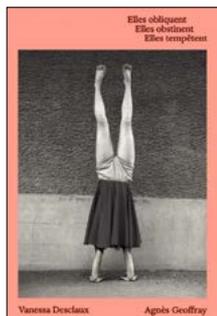
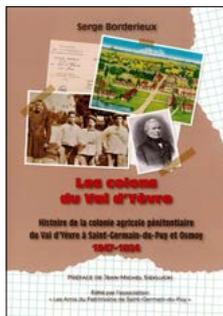
Huit ans à Nouméa : journal d'un communard déporté / Albert LEBLANC, Saint-Jeandes-Mauvrets : Ed. du Petit pavé, 2025, 232 p.

Publié en épisodes dans la presse au cours de l'année 1880, ce récit est une chronique de la déportation. Le lecteur y découvre la dureté des conditions de transfert en bateau, la rudesse des conditions de vie des prisonniers et la brutalité de l'administration pénitentiaire à leur égard. Mais l'auteur y souligne aussi la solidarité entre les déportés et leur fierté d'être des ouvriers, « arborant bien haut le drapeau du travail ».



Une longue nuit. Une histoire globale des camps de concentration / Andrea PITZER, Rennes : Les Perséides, 2025, 584 p.

Depuis leur invention à Cuba à la fin du 19^e siècle, il ne s'est pas passé un seul jour sans qu'au moins un camp de concentration n'ait été en activité quelque part dans le monde. Basé sur des recherches archivistiques et des entretiens réalisés sur quatre continents, ce livre retrace, pour la première fois, l'histoire chronologique et géopolitique de ces camps.



Les colons du Val d'Yèvre : histoire de la colonie agricole pénitentiaire du Val d'Yèvre à Saint-Germain-du-Puy et Osmoy, 1847-1924 / Serge BORDERIEUX, Saint-Germain-du-Puy : Les amis du patrimoine de Saint-Germain-du-Puy, 2025, 223 p.

L'auteur présente Charles Lucas, considéré comme le père de la science pénitentiaire en France, inspirateur de la réforme des prisons et l'un des principaux initiateurs du développement des colonies agricoles en vue de la réinsertion des jeunes détenus. Il apporte également un regard sur le fonctionnement de la colonie fondée par Charles Lucas.

Elle obliquent, elles obstinent, elles tempêtent / Vanessa DESCLAUX, Agnès GEOFFRAY, Paris : Textuel, 2025, 224 p.

Considérées comme déviantes, vicieuses, inéducables ou perdues, des milliers de jeunes filles ont été placées sur décision de justice dans des écoles dites « de préservation ». A partir des archives, l'artiste Agnès Geoffray a créé des images indociles dotées d'une force émancipatrice extraordinaire, mettant en scène les stratégies de surveillance et de redressement des corps tout comme les gestes de révolte, de dissidence et de solidarité des jeunes filles. Ponctué de textes de l'historienne de l'art Vanessa Desclaux, cet ouvrage redonne voix et corps aux « mauvaises filles ».

Dangers of youth : age, criminality and juvenile justice reform in Third Republic France / Briony NEILSON. - Montreal-Kingston (Canada) : McGill-Queen's University Press, 2025, 296 p.

L'ouvrage examine les débats qui sont à l'origine de la justice des mineurs contemporaine. Au tournant du 20e siècle, dans un contexte de surpopulation carcérale et de hausse de la récidive, les mineurs délinquants sont considérés comme des sources de désordre intérieur. Mais c'est aussi l'époque où l'on entend développer la protection de l'enfance. Ces débats débouchent en 1912 sur la mise en place d'une administration de la justice spécifique aux mineurs.

Exposition

Tatouages et prison. Des murs sur la peau
Du 2 avril au 31 août au Castelet (Toulouse)

L'exposition présente une exploration des liens qui ont uni et unissent encore le tatouage et les prisons, aussi bien en France qu'à l'international. Bien que le tatouage carcéral ait évolué avec le temps, cette pratique est toujours répandue en prison. L'exposition questionne aussi le rapport des artistes-tatoueurs modernes avec les codes et symboles du tatouage carcéral et l'influence sur leur travail. Enfin, des œuvres de plasticiens marquées par les notions d'enfermement et de tatouages viennent compléter ce panorama, faisant du tatouage un sujet universel.

Pour plus d'information :





Philippe Combessie : de sa carrière à l'évolution du système carcéral

(La Voix de l'Ombre - 28 min.)

Comment la carrière de Philippe Combessie a-t-elle façonné sa vision du système carcéral français et son évolution au fil des décennies ? Le sociologue revient sur son parcours, ses motivations à travailler dans le milieu pénitentiaire, et les transformations majeures du système carcéral français, des prisons d'hier à celles d'aujourd'hui.



L'affaire Albert Soleilland

(France Inter - 48 min.)

En 1906, la guillotine semble vivre ses derniers instants. Le gouvernement a déposé un projet de loi pour rayer la peine capitale du code pénal. Mais un fait divers va susciter l'émotion et l'indignation générale. La petite Marthe, disparue depuis plusieurs jours, est retrouvée morte. Et quand le chef de l'Etat décide, une fois encore, de gracier son meurtrier, le tollé est général.



Faut-il un régime carcéral spécifique pour les plus gros trafiquants de drogue ?

(France Culture - 39 min.)

Après l'évasion du narcotrafiquant Mohamed Amra, le gouvernement veut isoler les plus gros trafiquants dans des quartiers de très haute sécurité. Est-ce nécessaire ou est-ce un recul des droits fondamentaux ?



La peine peut-elle avoir un sens ?

(France Culture - 59 min.)

On peut disserter sur le sens de la punition avec les philosophes ou se reporter au sens attribué à la peine par les différentes doctrines pénales. La démarche que propose cet épisode d'Esprit de justice est différente : l'auteur est allé en prison demander aux détenus et aux personnels de l'administration pénitentiaire de répondre eux-mêmes à cette question.



L'influence des grandes affaires criminelles sur le droit

(Amicus Radio - 1h20)

Denis Salas reçoit les auteurs de l'ouvrage « L'influence des grandes affaires criminelles sur le droit » (Lefebvre Dalloz, 2024), qui montre comment certaines affaires médiatisées ont façonné le droit : l'abolition de la peine de mort après le procès Henry, le droit à l'avortement après Bobigny, le droit pénal de l'environnement après l'affaire de l'Erika... Le tout enrichi par l'analyse de l'ancien garde des Sceaux Jean-Jacques Urvoas sur les coulisses de la fabrique de la loi.



IG

L'ÉQUIPE DU CRHCP

FHH Fabienne Huard-Hardy enseignante chercheuse en histoire du droit, cheffe d'unité

MPG Marie-Pierre Glize adjointe administrative

MB Mickaël Boyer chargé de formation en histoire

IG Isabelle Guérineau chargée d'études documentaires

DÉPARTEMENT DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES, HISTORIQUES ET DES ACTIONS CULTURELLES : Sara Di Santo Prada, responsable

DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE LA DIFFUSION : Paul Mbanzoulou, directeur, et Sara Di Santo Prada, adjointe au directeur



« Histoire et patrimoine pénitentiaire » : accès à nos parcours thématiques, expositions, ressources audiovisuelles ...

Catalogue du CRHCP : <https://enapagen2.bibenligne.fr/>

Bibliothèque numérique : <https://enapagen3.bibenligne.fr/>

Contacts :

Mail : crhcp.enap@justice.fr
05 53 98 91 43 (bibliothèque)
05 53 98 91 32 (musée)

Accueil du public :

Le lundi de 13h à 18h30
Le mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 18h30
Le vendredi de 8h30 à 16h30

la Lettre du

N° 32
JUILLET 2025

CRHCP

Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines

ISSN 1959-1187

Pour vous abonner ou vous désabonner, contactez-nous : crhcp.enap@justice.fr